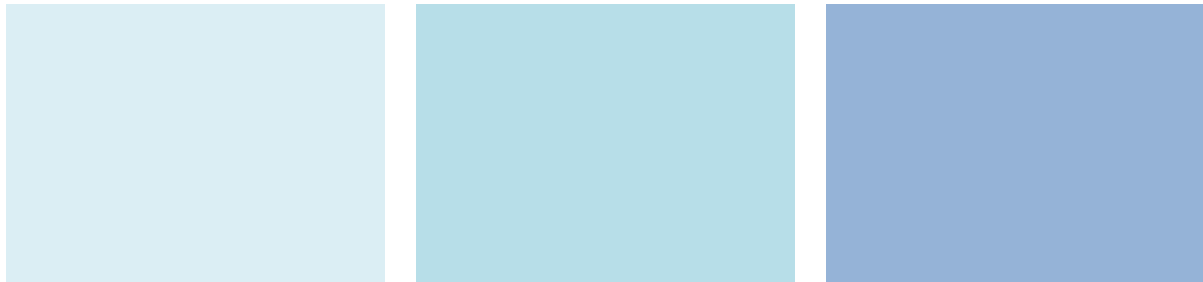




**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES,
DE LA DIVERSITÉ ET DE
L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Document de cadrage général
de l'offre de service à
destination des auteurs de
violences conjugales**



1. Contexte

Face à la gravité et à l'ampleur du phénomène des violences au sein du couple, la prévention de la réitération de tout acte de violences, et plus globalement de la récurrence, constitue un enjeu essentiel, mis en évidence ces dernières années par plusieurs études.

Le confinement nécessaire mis en place dans la période d'état d'urgence sanitaire en raison de la pandémie de Covid-19, est venu amplifier les violences conjugales.

Face à cette situation, et malgré les difficultés matérielles rencontrées par les juridictions comme par leurs partenaires habituels, le Gouvernement a rappelé que la protection des victimes de violences conjugales demeurait une priorité nationale et a déployé deux nouveaux dispositifs. Ainsi, afin de maintenir et faciliter le recours à l'éviction de l'auteur de violences conjugales un dispositif exceptionnel de recherche et de financement des nuitées d'hébergement a été mis en œuvre. En outre, un numéro d'écoute à destination des auteurs ou potentiels auteurs, et de leur entourage, a été installé.

La continuation du dispositif via cette plateforme de recherche de solutions d'hébergement et du numéro d'écoute « Ne frappez pas » sera complétée par un appel à projet visant à pourvoir chaque région de deux centres de suivi et de prise en charge globale des auteurs de violences conjugales d'ici 2023.

Il est ainsi déployé une offre de service global à destination des auteurs de violences conjugales sur tout le territoire national.

2. Objectifs

Cette offre globale vise l'atteinte de 4 objectifs :

- prévenir la récurrence des violences conjugales ;
- structurer l'émergence d'une offre de prise en charge des auteurs de violences complète et homogène sur l'ensemble du territoire national ;
- favoriser la mise en œuvre des mesures d'éviction et des obligations de soins assignées aux auteurs de violences ;
- apporter une écoute et une orientation aux auteurs de violences, aux potentiels auteurs de violences, à leur entourage, voire aux professionnels.

3. Gouvernance

Le numéro d'écoute est piloté par la FNACAV.

La plateforme nationale de recherche de solutions d'hébergement/logement est coordonnée par le Groupe SOS Solidarités.

Ces dispositifs font l'objet de documents de cadrage.

Il en est de même pour la coordination nationale des centres de suivi et de prise en charge des auteurs de violences.

4. Articulation des dispositifs

La plateforme téléphonique « Ne frappez pas » oriente, en fonction de la situation décrite et de la pertinence de la mise en place d'un accompagnement, les auteurs de violences conjugales ayant appelé ce numéro, vers les centres de suivi et de prise en charge des auteurs de violences.

Ces structures font appel à la plateforme nationale de recherche de solutions d'hébergement/logement lorsque la situation d'une des personnes prise en charge le nécessite.

Il s'agit d'héberger les auteurs principalement dans les cas d'urgence eu égard à la situation de la victime ainsi que les auteurs en situation de précarité, en tenant compte des interdictions de contact, des interdictions de paraître dans certains lieux ou des interdictions de séjour.

Lorsqu'il existe une solution d'hébergement/logement interne ou dans le cadre d'un partenariat antérieur à la réponse à l'appel à projets, le centre de prise en charge, dans le cadre d'un partenariat formalisé, informe la plateforme téléphonique de la solution trouvée. En effet, il est attendu du Groupe SOS Solidarités, porteur en 2020 de la plateforme nationale, de fournir au Gouvernement un état des lieux complet des hébergements fournis aux auteurs de violences conjugales.

La plateforme nationale de recherche de solutions d'hébergement/logement peut orienter les auteurs vers les centres de prise en charge, en fonction des situations et des besoins identifiés par la plateforme nationale.